

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances, ce **7 octobre 2024**, à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois
Siège #3 - Julie Duhaime
Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières
Siège #5 - Isabelle Laroche
Siège #6 - Matthieu Giroux

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Camil Samson

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte.
Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

6 personnes sont présentes.

2024-10-271

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 septembre 2024
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Comptes du mois de septembre 2024 à payer
 - 4.2 - Dépôt des états comparatifs
 - 4.3 - Confirmation d'une entente de fin d'emploi avec l'employé #13-0042
 - 4.4 - Octroi mandat Planitaxe
 - 4.5 - Adhésion programme Guette ta glace
 - 4.6 - CLSC de Laurier-Station - Appui aux demandes du milieu concernant la perte de services
 - 4.7 - Adoption Politique de prévention et de prise en charge de harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail
 - 4.8 - Adhésion au Programme de supplément au loyer Québec (PSL)
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant
- 6 - TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 - Location d'une partie du garage municipal à la Régie intermunicipale de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes
 - 6.2 - Octroi contrat services d'ingénierie pour captage et traitement eau potable Espace citoyen
 - 6.3 - Octroi contrat service d'ingénierie pour équipements au gaz - Espace citoyen
 - 6.4 - Octroi d'un mandat à la firme Ingénir pour les services professionnels d'ingénierie relatifs au projet de mise à niveau de la station d'épuration - POINT REPORTÉ
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Embauche nouveau répondant

- 7.2 - Demande retour service premier répondant niveau 3
- 7.3 - Entente d'entraide intermunicipale établissant la fourniture de services pour la sécurité civile
- 8 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 - Démission responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement
 - 8.2 - Embauche d'une responsable à l'urbanisme, à l'environnement et au développement
 - 8.3 - Octroi contrat Urb/inspec
 - 8.4 - Demande de formation en urbanisme
 - 8.5 - Demande d'évaluation de projet résidence personnes âgées ou bloc appartements
- 9 - CORRESPONDANCES
- 10 - AFFAIRES NOUVELLES
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-10-272 3.1 - Séance ordinaire du 3 septembre 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2024-10-273 4.1 - Comptes du mois de septembre 2024 à payer

Il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, que les dépenses du mois de septembre 2024, au montant total de 206 270.79 \$ soient acceptées et payées, telles qu'elles apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil:

Septembre 2024

FOURNISSEURS

DESCRIPTION

MONTANT

COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET INCOMPRESSIBLES

Prélèvements

617	Hydro québec	Électricité salle municipale	458,88 \$
618	Purolator	Frais de transport	7,18 \$
619	Rogers	Cellulaire voirie, directrice loisirs et mairie	316,01 \$
620	Telus	Téléphone égout	114,98 \$
621	Vidéotron	Téléphone et internet bureau municipal, loisirs et salle municipale	582,91 \$
	Visa	Frais de poste bulletin, outils garage, nourriture pour le ciné-famille, nappe ...	1 377,57 \$

Hydro Québec	Éclairage des rues, électricité salle municipale	926,87 \$
Purolator	Frais de poste	52,53 \$
Telus	Téléphone égout	1,15 \$
Vidéotron	Internet station de pompage, téléphone et internet bureau municipal, téléphone et internet garage/caserne, loisirs et salle municipale	713,84 \$

Chèques

5286	SAAQ	Déremisage inter 1994 et 2020	1 415,53 \$
	MRC Lotbinière	Quote-part enfouissement : 4485,02\$ Quote-part évaluation : 2199,45\$ Quote-part Développement : 4578,55\$ Quote-part Administration générale : 7403,42\$	18 666,44 \$
	Regie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre	Quote-part compost	1 527,12 \$
	Regie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre	quote-part vidanges	3 992,00 \$
	Service de récupération en commun	Quote-part récupération	3 810,00 \$

COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2024

Chèques

ADT Canada	Système d'alarme salle municipale et centre des loisirs	991,73 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Formation des pompiers	3 613,61 \$
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière	Adhésion 2024-2025	25,00 \$
Alexandre Boivin	Programme d'aide à la construction	3 648,00 \$
Aréo-Feu	Adaptateur pour les pompiers	378,27 \$
Atelier Genytech	Inspection des camions inter jaune, inter 2020 et mack, filtres, cartouche, led, valve	2 193,05 \$
Atelier Genytech	Crédit pour l'inter 2020	(167,15) \$
BC2	Honoraire urbanisme août 2024	2 668,28 \$
Bureau Veritas	Analyse d'eau	1 448,22 \$
Buropro	Post-it, chemises, papier	338,63 \$
Canadien National	Passage à niveau de octobre à décembre	2 421,00 \$
Cauca	Frais annuel suivi-mobile	1 534,92 \$
Depaneur P. Bédard	Essence caravan	517,95 \$
Distribution manseau	Eau loisirs, bureau et garage	64,00 \$
Durand Marquage	Lignage des rues	5 518,80 \$
Équipements Provicto	Achat du tracteur à gazon	9 157,76 \$
Équipements Provicto	Outils garage, entretien machine à pression,	62,52 \$
Entandem	Licence socan annuelle	270,74 \$
Environex	Analyse des eaux	784,14 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation et envoi de données	50,05 \$
Groupe Access	Licence office septembre 2024	208,56 \$
Imprimerie Fillion	Autocollant pour le frigo communautaire et affiche herbe à puce	183,96 \$
Isabelle Laroche	Document REQ pour dossier CPE	30,00 \$
Jean-François Bouchard	Transport pour salle du terrain de balle	183,96 \$

LCR	Soupape et nettoyeur de cuvette	58,94 \$
Linde	Location de bouteilles	101,89 \$
Location et vente d'outils ÉQUIPRO	Outils pour le garage	32,55 \$
Luc Therrien	Remoursement pour déremisage fait à la SAAQ pour la municipalité	623,95 \$
Macpek	Guides pare-choc, miroir pour le Mack et pièce pour la gratte	469,57 \$
Martin Rodrigue	Programme d'aide à la construction	2 662,73 \$
Maurice Leclerc	Programme d'aide à la construction	7 000,00 \$
Ministre des finances	Sureté du Québec	48 634,00 \$
Ministre des finances	Programme d'intégration pour l'espace citoyens	4 015,34 \$
MRC de L'Érable	Entraide incendie 4-5-17 juillet 2024	2 535,58 \$
MRC de Lotbinière	Services informatique, nos milieux de vie en action, formation urbanisme	3 528,89 \$
MDR notaires	Service professionnels pour préparation acte de vente	1 334,70 \$
Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly	Pièces pour les pompiers, entraide incendie 1er septembre, 31 août 2024	1 758,06 \$
Normand Champagne	Honoraire eaux août et septembre 2024	1 223,75 \$
Orizon mobile	Adapteur casque et antenne	274,71 \$
Parts City	Pièce pour le mack, absorbant granule, pièces pour le garage, entretien zamboni, nettoyant à frein	422,42 \$
Produc-Sol	Creusage de fossé sur la rue de l'Église	2 189,12 \$
Québec linge	Serviettes pour le garage	241,44 \$
Recyc-Lav	Collecte gros rebuts août et septembre 2024	712,28 \$
Regroupement des jeunes de Lotbinière	Maison des jeunes août et septembre 2024	2 230,20 \$
Steve Robert Graphique	Autocollants à outils et véhicules	95,43 \$
Rona-roger grenier	Maillon ancrage parc	57,26 \$
Roulement techno	Seal Mack et tuyaux	75,49 \$
SaniOrléans	Nettoyage et pompage réseau sur la rue de l'Église	2 071,92 \$
Savaria	Sable pour le terrain de balle	748,76 \$
Solange Croteau	Ménage salle municipale et loisirs	625,00 \$
Supérieur propane	Propane centre des loisirs	18,40 \$
Toshiba	Frais de copies	745,97 \$
Turcotte mini-moteur	Entretien de nos équipements	160,95 \$
Ventilation C. Fortier	Visite d'un technicien suite à un bris de la ventilation	278,82 \$
V.F.D Industriel	Régulateur, masque silicone, pièces garage, dégraissant, additif moteur, pièces Mack ...	1 376,02 \$
Vivaco	Calcium rang 4	578,84 \$
WSP	Service professionnels réfection ponceau rte Trépanier	1 296,57 \$
	Total des dépenses incompressibles et déjà payées:	30 153,01 \$
	Total des dépenses du mois courant:	124 305,55 \$
	Total des salaires bruts du mois de septembre 2024:	35 419,06 \$
	Total cotisations de l'employeur et DAS septembre 2024:	16 393,17 \$
	Grand total des dépenses du mois de septembre 2024:	206 270,79 \$

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 206 270.79\$ et les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière

2024-10-274 4.2 - Dépôt des états comparatifs

ATTENDU QUE la greffière-trésorière doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, les états comparatifs en vertu de l'article 176.4 du Code municipal.

Pour ce motif,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'accuser réception des états comparatifs déposés par la secrétaire-trésorière.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-275 4.3 - Confirmation d'une entente de fin d'emploi avec l'employé #13-0042

ATTENDU QUE les récents échanges que la Municipalité a eu avec l'employé #13-0042 afin de lui informer de son intention de mettre fin à son emploi qui était toujours en période de probation;

ATTENDU QU'une entente de fin d'emploi et quittance ont été négociées entre les parties et pour laquelle l'employé a accepté de la signer.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller :

- QUE la Municipalité confirme la fin d'emploi de l'employé #13-0042;
- QUE le Conseil municipal de Val-Alain ratifie les termes de l'entente de fin d'emploi et de quittance convenue avec cet employé;
- QUE le maire et la directrice générale de la Municipalité soient autorisés à signer, à exécuter et à appliquer les termes de cette entente.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-276 4.4 - Octroi mandat Planitaxe

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain peut récupérer une partie supplémentaire de la TPS et TVQ, autre de ce qui lui a déjà versé;

ATTENDU QUE l'entreprise Planitaxe offre le service d'analyse du système de taxes à la consommation relié aux TPS et TVQ ainsi que de révision de la comptabilité incluant tous les auxiliaires comptables ayant trait à ces deux taxes en regard des dispositions législatives en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir les services de la part de Planitaxe.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, de mandater l'entreprise, Planitaxe, à récupérer une partie supplémentaire de la TPS et TVQ. Pour le travail exécuté, la Municipalité versera à Planitaxe une commission équivalente à trente cinq pour cent (35 %), calculés en fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêts, plus toutes taxes applicables.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-277 4.5 - Adhésion programme Guette ta glace

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) a élaboré et mis en place le projet Guette ta glace, qui vise à :

- Accompagner les municipalités dans la prise de données sur l'état des patinoires extérieures et les conséquences sur l'accès aux loisirs reliés aux patinoires;
- Soutenir et diffuser les meilleures pratiques d'entretien de la glace;
- Faciliter la communication et la compréhension en lien avec les changements climatiques pour les citoyens et citoyennes;
- Fournir de l'expertise aux municipalités souhaitant aller plus loin dans l'adaptation aux changements climatiques.

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) fournisse à la municipalité les outils suivants, sans frais (gratuitement) :

- L'accessibilité à un responsable du projet;
- L'abonnement à l'application de communication pendant les hivers 2024-2025 et 2025-2026;
- Un événement de lancement;
- Un gala de fin d'événement;
- Une bannière de participation au projet;
- Un rapport (portrait) de l'état de la patinoire et celui des autres municipalités participantes.

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain s'engage à participer au projet Guette ta glace par :

- L'utilisation de l'outil de communication entre la municipalité et les citoyens faisant état de la ou des patinoire(s) et ce, de façon quotidienne (minimum 1 fois par jour pour indiquer l'état de la patinoire) pour les hivers 2024-2025 et 2025-2026 (incluant la connexion à leurs médias actuels de communication si souhaité);
- Rendre disponible un membre du personnel pour la formation sur l'outil de communication;
- La participation à la promotion du projet avec leurs outils de communication existants (ex. page Web de la municipalité, Facebook, etc.) pour favoriser la participation de sa population;
- la complétion de questionnaires et suivis en cours et à la fin du projet pour faire état des retombées de celui-ci.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite participer à la hauteur de sa capacité aux activités :

- de partage de bonnes pratiques d'entretien de patinoire (communauté de pratique);
- réseautage avec les autres municipalités.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'autoriser la directrice générale, Émilie Marcoux-Mathieu, à signer au nom de la Municipalité de Val-Alain tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du projet Guette ta glace.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-278

4.6 - CLSC de Laurier-Station - Appui aux demandes du milieu concernant la perte de services

ATTENDU QUE le Groupe de Réflexion et d'Action contre la Pauvreté de Lotbinière (GRAP) dénonce dans son communiqué du 10 septembre 2024 la perte de services de santé disponibles dans la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le service de prise de sang au CLSC de Laurier-Station fonctionne au ralenti;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités dénoncent que le service de prise de sang mobile dans les municipalités ne sont plus à la hauteur des services qui prévalaient il y a quelques années

ATTENDU QUE le GRAP demande que des mesures et engagements soient pris pour que la population de Lotbinière ait accès aux services de santé et que les médecins ayant quittés soient remplacés dans un délai raisonnable afin de maintenir une qualité de service.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère :

- d'appuyer la demande d'amélioration et de maintien de l'accès aux services de santé en Lotbinière des groupes communautaires de la MRC conjointement au GRAP;
- de transmettre cette résolution aux intervenants concernés par le dossier.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-279

4.7 - Adoption Politique de prévention et de prise en charge de harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a l'intention d'adopter une telle politique et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère :

- QUE la Municipalité de Val-Alain abroge la présente politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail;
- QUE la Municipalité de Val-Alain adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail :

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-280

4.8 - Adhésion au Programme de supplément au loyer Québec (PSL)

ATTENDU QU'un citoyen a procédé à la demande de bénéficier du Programme de supplément au loyer Québec auprès de l'Office d'habitation des Appalaches qui lui permettrait d'habiter dans un logement représentant un coût acceptable compte tenu de sa situation financière;

ATTENDU QUE ce programme fait appel entre autre à une contribution financière de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QUE l'aide financière de la Municipalité permettrait au citoyen de demeurer sur le territoire;

ATTENDU QUE le citoyen répond à tous les critères d'admissibilité du programme selon l'Office d'habitation des Appalaches.

Pour ces motifs,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, d'accepter :

- de participer financièrement au Programme de supplément au loyer Québec en soutenant une (1) unité;
- de payer une part de dix pour cent (10%) de la différence entre le loyer payé en fonction des revenus du locataire et le coût du loyer réellement payé, considérant le montant plafond autorisé par la Société d'habitation du Québec (SHQ);
- que la directrice générale ainsi que le maire signent les documents entourant cette entente.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

Matthieu Giroux : Le service incendie a tenu une pratique le 14 septembre dernier en utilisant un équipement permettant d'avoir accès à l'eau plus rapidement.

Isabelle Laroche : La conseillère municipale mentionne les activités en lien avec la fête de l'Halloween dont le party d'Halloween le 1er novembre, le concours Décore ta citrouille et l'avis de recherche de parents pour aider l'équipe des loisirs pour le party.

6 - TRAVAUX PUBLICS

2024-10-281

6.1 - Location d'une partie du garage municipal à la Régie intermunicipale de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE la Régie de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes désire louer des espaces situées à l'intérieur du garage municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre à la disposition de la régie un espace de 2 800 pieds carrés au prix de 9,75\$ du pied carré sur une base annuelle.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'accepter de louer cet espace de 2 800 pieds carrés au prix de 9,75 du pied carré et que le maire ainsi que la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir avec la régie.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-282

6.2 - Octroi contrat services d'ingénierie pour captage et traitement eau potable Espace citoyen

ATTENDU QUE le rapport d'analyse de l'eau potable du puits à l'Espace citoyen requiert un système de traitement;

ATTENDU QUE l'utilisation de l'eau potable à l'Espace citoyen requiert des autorisations du MELCC;

ATTENDU QUE la Municipalité est dans l'obligation de retenir les services d'une firme

d'ingénierie à cet effet;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service conforme à ses attentes;

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'octroyer le mandat d'ingénierie à LB Génie-Conseil au montant de 9 875\$, plus les taxes applicables.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-283 6.3 - Octroi contrat service d'ingénierie pour équipements au gaz - Espace citoyen

ATTENDU QUE la cuisine située dans le nouvel Espace citoyen sera munie d'une cuisinière au gaz propane et d'une hotte appropriée à cet effet;

ATTENDU QUE l'installation de tels équipements nécessitent des plans signés d'un ingénieur;

ATTENDU QUE la Municipalité est dans l'obligation de retenir les services d'une firme d'ingénierie à cet effet;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service conforme de la firme participant déjà à la création de l'Espace citoyen.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'octroyer le mandat d'ingénierie à FUSION EXPERT CONSEIL INC au montant de 7 300\$, plus les taxes applicables.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-284 6.4 - Octroi d'un mandat à la firme Ingénir pour les services professionnels d'ingénierie relatifs au projet de mise à niveau de la station d'épuration - POINT REPORTÉ

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réaliser la mise à niveau de la station d'épuration pour installer deux nouveaux surpresseurs, de nouveaux aérateurs et ajouter un rideau séparateur;

Pour ce motif,

il est proposé par _____, conseiller, d'autoriser l'inspecteur municipal à mandater la firme Ingénir. afin de réaliser les plans, le devis, l'estimation et la demande d'autorisation auprès du MELCCFP pour la réalisation de ces travaux moyennant une somme de 44 200 \$ plus les taxes applicables.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-10-285 7.1 - Embauche nouveau répondant

ATTENDU QUE le directeur du service sécurité incendie désire augmenter les effectifs de la brigade dans le but de répondre plus efficacement aux différents appels et assurer la conformité au schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le directeur du service sécurité incendie a reçu une nouvelle candidature pour combler les postes au sein de son équipe;

ATTENDU QUE la nouvelle candidature permettrait d'assurer une réponse rapide et stratégique aux nombreux appels de premiers répondants au camping Lac Georges.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'autoriser le directeur du service incendie à procéder à l'embauche de :

- madame Jolyane Smith à titre de premier répondant.

VOTE: Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-286

7.2 - Demande retour service premier répondant niveau 3

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie de Val-Alain désire une meilleure couverture de services aux citoyens en matière de soins médicaux d'urgence;

ATTENDU QUE l'équipe des premiers répondants de Val-Alain a retrouvé un nombre de ressources viables afin d'évoluer à un niveau supérieur de soins.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'effectuer une demande auprès du CISSS Chaudière-Appalaches dans le but de procéder à un retour à un service de premier répondant de niveau 3.

VOTE: Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-287

7.3 - Entente d'entraide intermunicipale établissant la fourniture de services pour la sécurité civile

ATTENDU l'arrêté AM-OO 1 0-20 18 du ministre de la Sécurité publique édictant le Règlement sur les Procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU QUE le Règlement est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C. d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre et Val-Alain ont signifié au ministre de la Sécurité publique leur intention de se conformer au règlement et obtenu l'aide financière proposée pour les volets 1 et 2;

ATTENDU QUE 17 des municipalités ont signifié leur intention de regroupement afin d'accomplir les actions du volet 2 et obtenu l'aide financière additionnelle;

ATTENDU l'intégration de la municipalité de Laurier-Station dans le projet en commun pour la sécurité civile;

ATTENDU le besoin pour les 18 municipalités de recourir à l'entraide d'autres municipalités en cas de sinistre.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, de désigner le maire et la directrice générale de la Municipalité de signer l'entente d'entraide intermunicipale établissant la fourniture de services pour la sécurité civile.

VOTE: Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2024-10-288

8.1 - Démission responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont été informés de la démission de monsieur Normand Côté, à titre de responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement

ATTENDU QUE monsieur Côté a quitté ses fonctions le 6 septembre 2024.

Pour ces motifs,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, d'accepter la démission de monsieur Normand Côté. Monsieur Côté demeure disponible auprès de la Municipalité afin de répondre à certaines informations entourant des dossiers d'urbanisme et ce, aux mêmes

conditions salariales.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-289

8.2 - Embauche d'une responsable à l'urbanisme, à l'environnement et au développement

ATTENDU QUE la Municipalité a récemment reçu la démission du responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement;

ATTENDU QUE la Municipalité a offert le poste à une personne de son équipe interne;

ATTENDU QU'une entrevue a été réalisée avec madame Sabrina Daigle;

ATTENDU QUE madame Daigle possède des qualifications pour occuper ce poste et accepte de perfectionner certaines notions en urbanisme.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, de procéder à l'embauche de madame Sabrina Daigle à titre de responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement à la Municipalité de Val-Alain. Madame Daigle débutera ses fonctions à compter du début du mois de décembre selon les conditions de travail convenues entre les parties. Un contrat de travail sera rédigé et signé par le maire et la directrice générale le moment venu.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-290

8.3 - Octroi contrat Urb/inspec

ATTENDU QUE le responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement a récemment remis sa démission;

ATTENDU QUE la nouvelle responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement entrera en poste à compter du début du mois de décembre;

ATTENDU QUE des demandes exigent d'être traitées dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE des demandes exigent des connaissances approfondies;

ATTENDU QUE l'entreprise Urbin/spec, spécialisée en urbanisme, offre ses services pour répondre aux citoyens ayant des questions relatives à l'urbanisme et à l'environnement;

ATTENDU QUE l'offre de service respecte le seuil d'appel d'offres public défini par le ministère des Affaires municipalité et de l'Habitation.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'attribuer le mandat en matière d'urbanisme et d'environnement à l'entreprise Urb/inspec au taux horaire de 69\$ de l'heure pour un professionnel.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-291

8.4 - Demande de formation en urbanisme

ATTENDU QUE la nouvelle ressource municipal en urbanisme désire acquérir des notions dans ce secteur d'activité;

ATTENDU QUE la personne embauchée est déjà en l'emploi de la Municipalité.

Pour ces motifs,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, d'autoriser madame Sabrina Daigle à suivre la formation de rôle de l'officier municipal et de l'application des lois et règlements d'urbanisme, offerte par la COMBEC au coût de 920\$, taxes en sus.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-292 8.5 - Demande d'évaluation de projet résidence personnes âgées ou bloc appartements

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a reçu une demande afin de construire une résidence pour personnes âgées ou un bloc appartements dans une zone agricole;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a besoin d'une évaluation quant à la faisabilité du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité désire soumettre le projet auprès à la MRC de Lotbinière.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'autoriser la Municipalité de Val-Alain à ce qu'elle demande à la MRC de Lotbinière d'évaluer l'opportunité de modifier son schéma d'aménagement afin d'autoriser un usage commercial au projet cité plus haut en zone agricole dans le secteur visé et qu'il soit soumis par la suite auprès du comité d'aménagement de la MRC de Lotbinière pour analyse.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-10-293 9 - CORRESPONDANCES

2024-10-294 10 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter.

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de l'assistance.

2024-10-295 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 03.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

Daniel Turcotte
Maire

Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Turcotte
Maire